

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**
◆◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical
du 25 septembre 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1009	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **mercredi 25 septembre 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle n°2), sur convocation du 11 septembre 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse HEDOUIN)

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (pouvoir à M. PILLET)
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT ABSENTS

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

Prestation de service du SMEL : enduro des sables

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'accord du Comité pour intégrer ce sujet à l'ordre du jour de la réunion de ce jour ;

Vu la sollicitation reçue par le SMEL pour encadrer la course pédestre « enduro des sables » le 15 août 2019 à Agon-Coutainville,

Vu la mise à disposition :

- d'un quad et un agent à titre gratuit
- d'un quad et un agent à titre payant

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **Prend acte de la prestation de service du SMEL s'élevant à 426 € se décomposant comme suit :**
 - Temps agent : 6 heures X 39 € = 234 €
 - Utilisation du quad : 6 heures X 32 € = 192 €
- **Autorise l'établissement de la facture correspondante.**

**Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,**

Patrice PILLET

